

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 JUILLET 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_105 : MUTUALISATION : SERVICE COMMUN SYSTÈMES
D'INFORMATION RÉSEAUX - ADHÉSIONS DE NOUVELLES COMMUNES

L'an deux mille dix huit, le dix huit juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 18 juillet 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Geneviève PEREZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Nathalie PELLEGRINI

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs, Rino GATEFIN, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BETEILLE (pouvoir à Laurence PUJOL), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Jacques ROYER (pouvoir à Thierry DUFOUR), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Céline TAFELSKI (pouvoir à Jean-Paul RAYNAUD), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Sarah LAURENS), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY), Louis BARRET (pouvoir à Geneviève PEREZ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 JUILLET 2018

N° DEL2018_105 : MUTUALISATION : SERVICE COMMUN SYSTÈMES D'INFORMATION RÉSEAUX - ADHÉSIONS DE NOUVELLES COMMUNES

Pilote : Systèmes d'information et réseaux

Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur,

Le dispositif des services communs existe depuis quelques années au sein de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Cinq services communs ont été constitués :

- Service commun du système d'information géographique
- Service commun des autorisations du droit des sols
- Service commun des finances
- Service commun des ressources humaines
- Service commun des systèmes d'information et des réseaux (SCSIR).

Les services communs relèvent de l'application de l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales.

Le SCSIR a été créé en 2015 dans l'organigramme des services communautaires par la réunion des services informatiques de la communauté d'agglomération et de la ville de Saint-Juéry. Il a vocation à s'étendre aux communes qui en manifestent le souhait.

Il est important de rappeler que les matériels et logiciels de la commune qui adhère à un service commun informatique ne sont pas transférés.

L'entretien, le cycle de renouvellement, la maintenance contractuelle – donc les budgets alloués à ces postes - restent de la responsabilité de chaque collectivité. Le service commun intervient cependant en tant que conseil pour la gestion de ces matériels.

Pour chaque commune qui adhère au service commun, la participation aux coûts de fonctionnement du service commun est encadrée par l'article 1609 nonies C du code général des impôts. La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) évalue les coûts transférés à l'EPCI et détermine la retenue sur attribution de compensation de la commune qui adhère au service commun.

Dans le courant de l'année 2017, de nouvelles communes ont émis le souhait d'adhérer au service commun systèmes d'information et réseaux.

Une évaluation du transfert de charges a été réalisée par la CLECT le 19 septembre 2017 pour les communes de Puygouzon, Dénat, Cunac, Fréjairolles et Saliès.

Il s'agit maintenant de valider définitivement l'entrée de ces communes dans le service commun informatique, le comité technique ayant formulé un avis favorable le 22 septembre 2017.

Je vous propose également d'approuver l'extension du service commun systèmes d'information et réseaux aux communes de :

- Rouffiac,

- Terssac,
- Castelnau de Lévis
- Cambon d'Albi.

La commission locale d'évaluation des charges transférées sera appelée à statuer sur le montant de la retenue afférente à l'intégration de ces communes.

Le service commun systèmes d'information et réseaux de la communauté d'agglomération comptera ainsi 10 communes adhérentes.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 5 juin 2018,

VU l'avis du comité technique en date du 22 septembre 2017 et du 22 juin 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'adhésion au service commun systèmes d'information et réseaux des communes de Castelnau de Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Puygouzon, Rouffiac, Saliès, Terssac, Cambon d'Albi.

APPROUVE les conventions relatives aux dispositions mises en place pour la mutualisation du service commun.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 juillet 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL